



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR DIVERS PROJETS DE
RÈGLEMENTS MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS QUE le conseil a adopté, lors de la séance du 8 mars 2021, les projets de règlements ci-dessous mentionnés. Afin de limiter la propagation de la COVID-19 et conformément aux directives émises par le gouvernement, la consultation publique est remplacée par une consultation écrite de 15 jours.

Procédure à suivre pour les personnes désirant faire part d'un commentaire ou poser une question en lien avec les projets de règlements :

1. Consulter le document de présentation et les projets de règlements sur le site Internet de la Ville sous la rubrique **CONSULTATIONS ET SÉANCES PUBLIQUES**.
2. Vous avez des questions ou commentaires? Communiquez avec nous comme suit :
 - a) par courriel : greffe@ville-demont-tremblant.qc.ca;
 - b) par le formulaire en ligne disponible sous la rubrique **CONSULTATIONS ET SÉANCES PUBLIQUES**;
 - c) par écrit, en déposant votre enveloppe avec la mention « Consultation publique - (2021)-102-62 » à l'hôtel de ville dans la boîte « Greffe » prévue à cet effet placée dans le hall de la réception; ou
 - d) par courrier à : Service du greffe, 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, Québec J8E 1V1.
3. Vos questions et commentaires doivent être reçus au plus tard **le 1^{er} avril 2021**.

La présentation, les explications relatives aux modifications réglementaires ainsi que les réponses à vos questions et commentaires seront intégrées dans une vidéo qui sera diffusée sur le site Internet de la Ville **le 7 avril à 15 h**.

(2021)-100-34

Règlement modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation industrielle (IN)

En résumé, les dispositions de ce projet de règlement visent :

- pour l'affectation industrielle, à rendre compatible l'usage artériel lourd pour les terrains situés entre la rue Siméon et Magloire-Gosselin.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

(2021)-102-62

Règlement modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions

Ce projet de règlement vise à :

- créer la zone IN-471-2 à même une partie de la zone IN-471 afin d'autoriser les usages industriels, artériels légers et lourds, permettre la présence de plus d'un bâtiment principal, permettre la division en locaux sans en limiter leur nombre et autoriser l'entreposage en cour avant sous certaines conditions;
- autoriser les projets intégrés industriels dans la future zone IN-471-2;
- interdire tous les ouvrages dans les milieux humides fermés;
- fixer une nouvelle limite entre les zones VR-1010 et IN-471;
- autoriser dans la zone CA-329 la vente de produits alcoolisés.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire aux articles 3, 5, 7 et 8.

Les articles 3, 5, 7 (2^e paragraphe) et l'article 8 touchent la zone **IN-471** (sud de la route 117 entre Magloire-Gosselin et Siméon).

L'article 7 (1^{er} paragraphe) touche la zone **CA-329** (rue de Saint-Jovite à l'ouest de la rivière du Diable jusqu'à la route 117).

L'article 8 touche également la zone **VR-1010** (Terrains au sud de la route 117 entre la rue des Glissades et Siméon).

Une copie de ces projets de règlements peut être consultée sur le site Internet sous la rubrique **CONSULTATIONS ET SÉANCES PUBLIQUES** et toute personne intéressée peut faire une demande afin d'en obtenir copie en communiquant avec nous tel qu'indiqué ci-dessus.

La description ou les illustrations des zones concernées et des zones contiguës peuvent être envoyées à toute personne qui en fait la demande.

Donné à Mont-Tremblant, ce 17 mars 2021.

Claudine Fréchette, greffière